

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ALSH : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL MATIN & SOIR (PERISCOLAIRE) – ECOLE DE CASTET

Public accueilli : l'ALSH accueille les enfants à partir de leur entrée en maternelle jusqu'au CM2. Ils peuvent ensuite fréquenter l'Accueil Jeunes.

Horaires d'ouverture : le centre social assure l'accueil des enfants de 7h50 à 8h50 puis de 17h00 à 18h30.

Espace d'accueil : les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis au sein de l'école.

Inscription : pour pouvoir fréquenter l'ALSH, la transmission d'un dossier d'inscription complet est obligatoire. Pour être complet, votre dossier doit contenir :

- Fiche de liaison remplie
- Copie de l'attestation d'assurance
- Copie du carnet de santé (double page « vaccinations »)
- Attestation de quotient familial CAF ou MSA

Sans dossier complet, votre enfant ne pourra être accueilli dans notre association.

Une fois le dossier d'inscription complet fourni, **l'inscription à l'accueil périscolaire est nécessaire et obligatoire**, pour l'organisation de notre équipe. L'inscription se fait au minimum **48h à l'avance (2 jours ouvrés)**, par mail (animation@centresocialmonein.fr) ou par téléphone au 06.71.09.15.32

Facturation : la facturation est établie à la demi-heure, sur la base de l'enregistrement des arrivées et départs établis par les animateur.rices. Elle est calculée en fonction de votre quotient familial (délivré par la CAF ou la MSA).

ACCUEIL MATIN ET SOIR (PERISCOLAIRE)							
<i>Quotient familial</i>	0 - 750	751 - 1000	1001 - 1250	1251 - 1500	1501 - 1750	1751 - 2000	<i>Sup à 2001</i>
Demi-heure*	0,90 €	1,00 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €
*La tarification d'accueil périscolaire se fait à la demi-heure, sur la base de l'enregistrement des arrivées et départs réalisé par les animateur.rices (7h50 - 8h20 / 8h20 - 8h50 le matin puis 17h00 - 17h30 / 17h30 - 18h / 18h - 18h30 le soir)							